

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

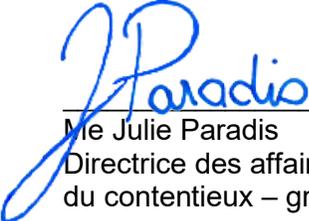
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil de la Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 18 avril 2023 à 19 h, le règlement suivant :

REGLEMENT RELATIF A L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DEGATS D'EAU – REGLEMENT NUMERO 773

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Municipalité.

Le règlement numéro 773 entre en force et en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 21 avril 2023.



Me Julie Paradis
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe